

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012**

**A 20H30**

<b>Effectif légal</b>	<b>19</b>
<b>En exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents à la séance</b>	<b>16</b>
<b>Absents</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 18 octobre 2012, s'est réuni le **jeudi 25 octobre 2012 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Monsieur THOMAS Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENT(E)</b>	<b>EXCUSE(E)</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENT(E)</b>
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		x	M. LEROY	
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMEN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale		x	M. THOMAS	
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale		x	M. SIBILLE	

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 2012/059 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -Approbation du Conseil Municipal du 13 septembre 2012
- N° 2012/060 Finances Locales – Subventions aux associations - 07-05  
Subvention à l'ADAPEI 88
- N° 2012/061 Finances Locales – Divers – 07-10  
Stade de football  
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel  
Demande de subventions
- N° 2012/062 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2012/063 Domaine et patrimoine – Acte de gestion du domaine privé - 03-06  
Échange de parcelles avec Monsieur RICHARD Fabien
- N° 2012/064 Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du Territoire – 08-04  
Signature d'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- N° 2012/065 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Prix d'achat de terrains aux particuliers pour opérations de voirie
- N° 2012/066 Finances locales – Divers – 07-10  
Projet de construction d'une bibliothèque-garderie  
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- N° 2012/067 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07  
Avis sur les modifications statutaires concernant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- N° 2012/068 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01  
Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire
- N° 2012/069 Libertés Publiques et Pouvoirs de Police – Autres actes réglementaires – 06-04  
Institution de zones bleues sur la Commune
- N° 2012/070 Domaine et patrimoine – Acquisitions – 03-01  
Acquisition d'un terrain sis « La Louvière Sud »
- 

**Délibération n° 2012/059**

**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**  
**Approbation du Conseil Municipal du 13 septembre 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès verbal de la séance du 13 septembre 2012.

---

**Délibération n° 2012/060**  
**Finances Locales – Subventions aux associations – 07-05**  
**Subvention à l'ADAPEI 88**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette AUBERTIN, 2ème Adjointe, qui propose de verser une subvention de 500 € à l'ADAPEI, en l'absence d'opération « brioches » cette année.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ALLOUE** à l'Association ADAPEI une subvention de 500 €.

**Délibération n° 2012/061**  
**Finances Locales – Divers – 07-10**  
**Stade de football**  
**Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel**  
**Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 26 avril 2011 et du 16 mars 2012 qui décidaient de la rénovation du stade de football. Il convient d'approuver le montant définitif de l'opération, d'arrêter les modalités de financement et de solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal, après une abstention : Monsieur Jean-François BLUNTZER et une voix contre : Monsieur Daniel REMY

**APPROUVE** l'opération « Stade de football » pour un montant de 720 602 € HT

**ARRETE** les modalités de financement de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
		<i>Demandes de subventions en cours</i>	
<b>Terrassement – VRD – Terrain de sport</b>	628 477	<b>CONSEIL GENERAL</b> 14% de 700 000 € HT	98 000
<b>Eclairage</b>	92 125	<b>CONSEIL REGIONAL</b> 20,00%	144 120
		<b>FFF</b> 4,20%	30 000
		<b>CNDS</b> 20,00%	144 120
		<b>Autofinancement</b> 42,25%	304 362
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>720 602</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>720 602</b>

**SOLLICITE** la meilleure subvention possible :

- du Conseil Général des Vosges
- du Conseil Régional de Lorraine
- de la Fédération Française de Football
- du CNDS.

**Délibération n° 2012/062**

**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

**A** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé les marchés et devis suivants :

1 – Fourniture et pose de protection autour des ouvrages d'eau potable :  
avec l'entreprise BOUGEL pour un montant HT de 56 960.00 €

2 – Voirie 2012 :  
avec l'entreprise TRB pour un montant HT de 43 189,35 €

3 – Déneigement voirie communale  
avec l'entreprise ATMOS VERT selon les conditions suivantes :

€HT/Heure	Déneigement				Salage				Sablage
	jours en semaine		nuit, week end, fériés		jours en semaine		nuit, week end, fériés		
	Plaine	Autres	Plaine	Autres	Plaine	Autres	Plaine	Autres	
ATMOS VERT	60	50	65	50	60	50	65	50	idem

**B** - Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 16 juin 2011, Monsieur le Maire n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf. Cadastres	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
20/09/12	SCI FREDELIN	302 et 302bis Rue de la Treille	x		AK 103, 266, 270,263	11

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

**Délibération n° 2012/063**  
**Domaine et patrimoine – 03-06**  
**Échange de parcelles avec Monsieur RICHARD Fabien**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur RICHARD Fabien, domicilié à POUXEUX – 25 Rue de la Fontaine, qui propose à la commune un échange de parcelles, tel que défini ci-dessous :

cession par Monsieur RICHARD Fabien à la commune de POUXEUX :

- référence de la parcelle : section AM 180, lieudit « Pouxieux Basse Est »,
- superficie : 80 m<sup>2</sup>

cession par la commune de POUXEUX à Monsieur RICHARD Fabien :

- référence de la parcelle : section AM, lieudit « Pouxieux Basse Est »
- superficie : 91 m<sup>2</sup>,
- nature et situation : chemin communal non classé, joignant la Rue Haute et la Rue de la Fontaine, jouxtant la parcelle section AM 186 « Pouxieux Basse Est », propriété de Monsieur RICHARD Fabien

VU l'avis favorable de la commission plénière réunie le 20 mars 2012,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DÉCIDE**

- de procéder à l'échange des parcelles citées ci-dessus,
- de réaliser cet échange sans soulte de part et d'autre,
- de confier la rédaction de l'acte authentique correspondant à l'étude de Maître MANGEOT Christophe, notaire associé à THAON-LES-VOSGES,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir au nom et pour le compte de commune et d'accomplir toute formalité à cet effet,

**PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire liés à cet échange seront à la charge de Monsieur RICHARD Fabien.

---

**Délibération n° 2012/064**  
**Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du Territoire – 08-04**  
**Signature d'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol**

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint, qui donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires relatif à l'arrêt de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information par les services de la DDT.

Puis, il explique qu'il convient de signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

---

**Délibération n° 2012/065**

**Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01**

**Prix d'achat de terrains aux particuliers pour opérations de voirie**

Monsieur le Maire explique que, lors d'opérations de voirie, il est parfois nécessaire d'acquérir auprès des propriétaires riverains une petite surface de leur terrain. Il convient de fixer le prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** à 6,50 € le m<sup>2</sup> le prix d'achat de terrains aux propriétaires riverains dans le cadre d'opérations de voirie.

---

**Délibération n° 2012/066**

**Finances locales – Divers – 07-10**

**Projet de construction d'une bibliothèque-garderie**

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2012/017 du 16 mars 2012 et 2012/050 du 26 juillet 2012 relatives à la construction d'une bibliothèque-garderie. Puis, il explique que le projet garderie périscolaire est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Une délibération spécifique doit être prise.

Le Conseil Municipal, après :

- 2 abstentions liées au projet : Messieurs Alain HENRY et Jean-Louis THOMAS
- 2 voix contre le projet : Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jean HANTZ

**ADOpte** l'opération « Garderie périscolaire » pour un montant de 279 605 €HT

**ARRETE** les modalités de financement de la garderie périscolaire de la façon suivante :

**PROJET DE GARDERIE PERISCOLAIRE  
PLAN DE FINANCEMENT HT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		<i>Cumul toute subvention 70% maxi</i>	
<b>Construction bâtiment</b>	279 605,00	<b>CONSEIL GENERAL</b> 19% sur plafond de 120 000€HT Soit 14% du total HT	38 915,00
		<b>DETR</b> – Développement durable 26,00%	72 925,00
		<b>CAF</b> 30,00%	83 880,00
		<b>Autofinancement</b> 30,00%	83 885,00
	279 605,00		279 605,00

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR à hauteur de 72 925 €.

---

**Délibération n° 2012/067**

**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

**Avis sur les modifications statutaires concernant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires comme mentionnées dans la délibération n° 56/2012, adoptées lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 voix contre : Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jean-Louis THOMAS

**SE PRONONCE POUR**

les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Commune de la Vôge vers les Rives de la Moselle comme figurant dans la délibération n° 56/2012.

---

**Délibération n° 2012/068**

**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - 04-01**

**Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 5ème Adjointe, qui rappelle la délibération n° 2012/044 relative à l'autorisation de principe pour une participation communale à la garantie maintien de salaire du personnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après délibération et 4 voix contre : Madame Isabelle GEORGES, Messieurs Henri LA VAULLEE, Daniel REMY et Alain HENRY

**DECIDE** de participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative pour ses agents,

**DECIDE** de verser une participation mensuelle de 11,62 €, avant CSG-CRDS, pour une durée de travail de 35 heures, proratisée en fonction du temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

---

#### **Délibération n° 2012/069**

#### **Libertés Publiques et Pouvoirs de Police – Autres actes réglementaires – 06-04**

#### **Institution de zones bleues sur la Commune**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, qui explique que la réglementation du stationnement doit répondre à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général et que le stationnement ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de la circulation.

Ainsi, le domaine public ne saurait être uniquement utilisé pour des stationnements prolongés ou excessifs et il convient de permettre une rotation normale des stationnements des véhicules, pour faciliter l'accès aux commerces et à l'église.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser la mise en place de zones bleues sur la Commune Place de la Libération, Place de l'Eglise, rue des Martyrs ainsi qu' aux emplacements situés rue du Presbytère, rue de la Gare et rue d'Arches.

La Commission Voirie et Réseaux a donné un avis favorable à la mise en place de ces zones bleues.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jean-Louis THOMAS

**DECIDE** d'instaurer une zone bleue Place de la Libération, Place de l'Eglise, rue des Martyrs ainsi qu' aux emplacements situés rue du Presbytère, rue de la Gare et rue d'Arches ; la zone bleue s'appliquant aux places de stationnement matérialisées au sol par une peinture bleue et des panneaux réglementaires

**PRECISE** que le stationnement sera réglementé du lundi au samedi de 8H00 à 12H30 et de 14H00 à 19H00, sauf les jours fériés et qu' il est interdit de laisser

stationner un véhicule pendant une durée supérieure à :

- 30 minutes : place de la Libération et rue d'Arches
- 2 H 00 : place de l'Eglise, rue des Martyrs, rue de la Gare et rue du Presbytère

à compter de l'heure d'arrivée du véhicule.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'arrêté à intervenir.

---

**Délibération n° 2012/070**

**Domaine et patrimoine – Acquisitions – 03-01**

**Acquisition d'un terrain sis « La Louvière Sud »**

**QUESTION REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE**

---

**Transmis en Préfecture le 31 octobre 2012**

**Affiché le 31 octobre 2012**

---